

HONORAIRES

1- Honoraires de transaction : (charge vendeur ou acquéreur en fonction du mandat)

Prix de vente:

- compris entre 0 et 50 000 euros : 10% TTC
- compris entre 50001 et 80 000 euros : 8% TTC
- compris entre 80 001 et 100 000 euros : 7% TTC
- compris entre 100 001 et 150 000 euros : 6% TTC
- compris entre 150 001 euros et 399 000 euros : 5% TTC
- supérieur à 400 000 euros : 4%

2- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail :

- En zone tendue : 10 euros maximum par m²
- Hors zone tendue : 8 euros maximum par m²

3- Honoraires de rédaction d'état des lieux : 3 euros maximum par m²